

Nom du produit: VISOM 4  
Date de révision: 05 Jan 2023  
Numéro de révision: 3.00  
Page 1 de 43

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

<b>RUBRIQUE 1</b>	<b>IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE</b>
-------------------	--

Cette FDS est conforme aux réglementations belges.

### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

**Nom du produit:** VISOM 4  
**Description du produit:** Huiles de base fortement traitées  
**Code de produit:** 301010302010, 408118, 710707-60

**Nom d'enregistrement:**

huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique

**Numéro d'identification:** (CAS #)64742-71-8

**Numéro d'enregistrement:**

01-2119485040-48-0004; 01-2119485040-48

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

**Emploi prévu:** Huile de base

**Usages identifiés:**

Fabrication de la substance  
Distribution de la substance  
Utilisation en tant qu'intermédiaire  
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges  
Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel  
Lubrifiants - Industriel  
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel  
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)

Voir en rubrique 16 la liste des descripteurs d'usage REACH pour les usages identifiés ci-dessus.

**Usages déconseillés:** Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessus.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Fournisseur:** ExxonMobil Petroleum & Chemical BV  
Polderdijkweg  
B-2030 Antwerpen  
Belgique

**Information technique sur le produit:**  
**N° du fournisseur (standard):**

(CZ) +420 221 456 426  
(CZ) +420 221 456 426

Nom du produit: VISOM 4  
Date de révision: 05 Jan 2023  
Numéro de révision: 3.00  
Page 2 de 43

Adresse internet pour les FDS:  
Courriel:  
Fournisseur / Enregistreur:

www.msds.exxonmobil.com  
sds.bnl@exxonmobil.com  
(BE) +32 3 790 3111

## 1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24):  
Centre antipoison:

+32 28 083 237 (CHEMTREC)  
(+32)70 245 245

## RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité par aspiration: Catégorie 1., H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

#### Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

#### Pictogrammes:



Mention d'avertissement: Danger

#### Mentions de danger :

Santé:

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence :

Réponse:

P301 + P310: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P331 : ne PAS faire vomir.

Stockage:

P405 : garder sous clef.

Élimination:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

**Contient:** huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique

### 2.3. AUTRES DANGERS

Nom du produit: VISOM 4  
Date de révision: 05 Jan 2023  
Numéro de révision: 3.00  
Page 3 de 43

**Dangers physiques / chimiques:**

Pas de danger significatif.

**Dangers sur la santé:**

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Une exposition excessive peut conduire à une irritation respiratoire, des yeux ou de la peau.

**Dangers pour l'environnement:**

Pas de danger significatif. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

**Propriétés perturbant le système endocrinien:**

Aucune propriété de perturbation endocrinienne connue.

**RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.1. SUBSTANCES**

Ce produit est défini comme une substance.

**Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).**

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement#	Concentration *	Classification SGH/CLP	Limites de concentration spécifiques, facteurs-M et Estimations de la Toxicité Aigüe
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique	64742-71-8	265-176-5	01-2119485040-48	100 %	Asp. Tox. 1 H304	-

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

**3.2. MELANGES** Non Applicable. Ce produit est réglementé en tant que substance.

**RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS****4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS****INHALATION**

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de

Nom du produit: VISOM 4  
Date de révision: 05 Jan 2023  
Numéro de révision: 3.00  
Page 4 de 43

s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

## CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistantes, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

## CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

## INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

## 4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Nécrose locale mise en évidence par l'apparition différée de douleurs et lésions tissulaires quelques heures après l'injection.

## 4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence.

## RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

**Produits de combustion dangereux:** Aldéhydes, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs, Oxydes de soufre

### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

## PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair [Méthode]:** >200°C (392°F) [ASTM D-92]

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** UEL: 7.0 LEL: 0.9 [Estimation]

**Température d'auto-inflammation:** Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 6****MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT  
ACCIDENTEL****6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE****PROCEDURES DE NOTIFICATION**

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

**MESURES DE PROTECTION**

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidants des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Pour les secouristes : Protection respiratoire : un équipement de protection respiratoire ne sera nécessaire que dans certaines situations spécifiques, ex. formation de brouillards. On peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre pour poussières/vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures est recommandé. Les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

**6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

**6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE**

**Déversement terrestre:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 6 de 43

## 6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

### RUBRIQUE 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit accumule l'électricité statique.

#### 7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Le type de conteneur utilisé pour stocker le produit peut avoir un effet sur l'accumulation statique et la dissipation. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

#### 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité.

### RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

##### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard			Remarque	Source
		VLE	10 mg/m <sup>3</sup>			
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique	Brouillard	VLE	10 mg/m <sup>3</sup>			Moniteur Belge
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique	Brouillard	VME	5 mg/m <sup>3</sup>			Moniteur Belge
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique	Fraction inhalable	VME	5 mg/m <sup>3</sup>			ACGIH

Arrêté royal relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 7 de 43

**Valeurs limites d'exposition pour les substances pouvant se former lors de la manipulation de ce produit :**  
 En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, la valeur suivante est recommandée: 5 mg/m<sup>3</sup> - ACGIH TLV (fraction inhalable).

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts officiels.  
 Moniteur Belge

#### DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE D'EFFET MINIMAL (DMEL)

##### Travailleur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique	NA	5.4 mg/m <sup>3</sup> DNEL, Chronique Exposition, Local Effets

##### Consommateur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation	Voie orale
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique	NA	1.2 mg/m <sup>3</sup> DNEL, Chronique Exposition, Local Effets	NA

Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

#### CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

Nom de la substance	Aqua (eau douce)	Aqua (eau de mer)	Aqua (rejet intermittent)	Station de traitement des eaux usées	Sédiment	Sol	Voie orale (empoisonnement secondaire)
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique	NA	NA	NA	NA	NA	NA	9.33 mg / kg (nourriture)

## 8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

## PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection des yeux:** Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Aucune protection de la peau n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Prendre des précautions pour éviter le contact cutané, en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés. Pratiquer un bon nettoyage.

**Pour un résumé des mesures de gestion des risques à travers toutes les utilisations identifiées, voir l'Annexe.**

## CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Nom du produit: VISOM 4  
Date de révision: 05 Jan 2023  
Numéro de révision: 3.00  
Page 9 de 43

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

**Etat physique:** liquide  
**Couleur:** Incolore  
**Odeur:** Caractéristique  
**Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible  
**Point de fusion / Point de congélation:** Techniquement non réalisable / Aucune donnée disponible  
**Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition:** Aucune donnée disponible  
**Inflammabilité (solide, gaz):** Techniquement non réalisable  
**Limite d'explosivité inférieure ou supérieure:** UEL: 7.0 LEL: 0.9 [Estimation]  
**Point d'éclair [Méthode]:** >200°C (392°F) [ASTM D-92]  
**Température d'auto-inflammation:** Aucune donnée disponible  
**Température de décomposition:** Aucune donnée disponible  
**pH:** Techniquement non réalisable  
**Viscosité cinématique:** [N/D à 40°C] | 4 cSt (4 mm<sup>2</sup>/sec) à 100°C [ASTM D 445]  
**Solubilité:** Négligeable  
**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** > 3.5 [Estimation]  
**Tension de vapeur:** < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C [Estimation]  
**Densité (à 15 °C):** 0.82 [ASTM D4052]  
**Densité de vapeur relative (Air=1):** > 2 à 101 kPa [Estimation]  
**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** Aucune donnée disponible  
**Propriétés explosives:** Aucun  
**Propriétés oxydantes:** Aucun  
**Caractéristiques des particules**  
**Taille médiane des particules:** Non applicable

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

**Point d'écoulement:** -19°C (-2°F) [ASTM D97]  
**Extrait DMSO (huile minérale seulement), IP-346:** < 3 % pds

#### 9.2.1. INFORMATIONS CONCERNANT LES CLASSES DE DANGER PHYSIQUE

Aucune donnée disponible

#### 9.2.2. AUTRES CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

**10.1. REACTIVITE:** Voir sous-rubriques ci-dessous.

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 10 de 43

**10.2. STABILITE CHIMIQUE:** Le produit est stable dans les conditions normales.

**10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. CONDITIONS A EVITER:** Chaleur excessive. Sources d'ignition de haute énergie

**10.5. MATIERES INCOMPATIBLES:** Oxydants forts

**10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

<b>RUBRIQUE 11</b>	<b>INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>
--------------------	------------------------------------

**11.1. INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008**

<b>Classe de danger</b>	<b>Conclusion / Remarques</b>
<b>Inhalation</b>	
Toxicité aiguë: (Rat) CL50 > 5000 mg/m <sup>3</sup> Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 403
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Ingestion</b>	
Toxicité aiguë (Rat): DL50 > 5000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 401
<b>PEAU</b>	
Toxicité aiguë (Lapin): DL50 > 5000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 402
Corrosion cutanée/Irritation (Lapin): Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Irritation cutanée négligeable à température ambiante. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 404
<b>YEUX</b>	
Lésions oculaires graves/Irritation (Lapin): Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 405
<b>Sensibilisation</b>	
Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 406
<b>Aspiration:</b> Données disponibles.	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales:</b> Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les	Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 11 de 43

critères de classification.	guide de l'OCDE. 471 473 474 476
<b>Cancérogénicité:</b> Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 451 453
<b>Toxicité sur la reproduction:</b> Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 414 421
<b>Lactation:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)</b>	
Exposition unique: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
Exposition répétée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 408 410 411 412 453

## 11.2. INFORMATIONS SUR D'AUTRES DANGERS

### 11.2.1 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Aucune propriété connue de perturbation endocrinienne pouvant affecter la santé humaine.

### 11.2.2 AUTRES INFORMATIONS

Pour le produit lui-même:

De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

Huile de base fortement raffinée : Non cancérigène lors d'études sur l'animal. Le produit représentatif passe positivement le test d'Ames modifié, l'IP-346, et/ou autres tests de dépistage. Des études dermales et d'inhalation ont mis en évidence des effets minimes ; une infiltration non spécifique des cellules immunitaires dans les poumons, une déposition de l'huile et une formation de granulome minime. Non sensibilisant dans les tests sur animaux.

## RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

L'information fournie est basée sur les données disponibles du produit, les composants du produit, ou pour les produits similaires, par l'application de principes d'extrapolation.

### 12.1. TOXICITE

Produit -- N'est pas susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques.

### 12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

#### Biodégradation:

Produit -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Produit -- Présente un risque de bioaccumulation, toutefois métabolisme et propriétés physiques peuvent

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 12 de 43

réduire la bioconcentration et limiter la biodisponibilité.

#### 12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Produit -- Peu soluble, flotte et est susceptible de migrer de l'eau vers la terre. Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.  
 Produit -- Faible potentiel de migration à travers le sol.

#### 12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB de l'Annexe XIII de REACH.

#### 12.6. PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Aucune propriété connue de perturbation endocrinienne pouvant affecter l'environnement.

#### 12.7. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Pas d'effets néfastes attendus.

### DONNEES ECOLOGIQUES

#### Ecotoxicité

Essai	Durée	Type d'organisme	Résultats d'essais
Aquatique - Toxicité aigue	48 heure(s)	Daphnia magna	LE0 1000 - 10000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité aigue	96 heure(s)	Pimephales promelas	LL0 100 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité aigue	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	LE0 100 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité chronique	21 jour(s)	Daphnia magna	NOELR 10 - 1000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité chronique	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	NOELR 100 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.

#### Persistence, dégradabilité et potentiel de bioaccumulation

Moyens	Type d'essai	Durée	Résultats d'essais: Base
Eau	Biodégradabilité facile	28 jour(s)	Pourcentage dégradé < 60 : produit similaire

### RUBRIQUE 13

### CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

#### 13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables. Protégez l'environnement. Éliminez les huiles usées dans les sites agréés. Évitez les contacts avec la peau. Ne mélangez pas l'huile usagée avec des solvants, du liquide de frein ou de refroidissement pour moteur.

Nom du produit: VISOM 4  
Date de révision: 05 Jan 2023  
Numéro de révision: 3.00  
Page 13 de 43

---

**Code de déchet européen:** 13 02 05\*

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Ce produit est classé comme déchet dangereux selon la DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives et est soumis aux clauses de cette directive à moins que l'article 20 ne s'applique.

**Mise en garde concernant les emballages vides** Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSON, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

<b>RUBRIQUE 14</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>
--------------------	--

**TERRE (ADR/RID):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport terrestre

**VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADN):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport par voies navigables intérieures

**MER (IMDG):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

**MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):**  
14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI  
Non classé selon l'Annexe II

**AIR (IATA):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport aérien

<b>RUBRIQUE 15</b>	<b>INFORMATIONS REGLEMENTAIRES</b>
--------------------	------------------------------------

**STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES**

**Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants :** AIIC, DSL, ENCS, IECSC, ISHL, KECI, PICCS, TCSI, TSCA

Nom du produit: VISOM 4  
Date de révision: 05 Jan 2023  
Numéro de révision: 3.00  
Page 14 de 43

## 15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

### Directives et Règlements UE applicables:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

### REACH Restrictions sur la fabrication, mise sur le marché et utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (Annexe XVII):

Les entrées suivantes de l'Annexe XVII peuvent être envisagées pour ce produit : None

## 15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

**Informations REACH:** Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

## RUBRIQUE 16 AUTRES INFORMATIONS

### USAGES IDENTIFIES:

Fabrication de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU10, SU3, SU8, SU9)  
Distribution de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3, SU8, SU9)

Utilisation en tant qu'intermédiaire (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU3, SU8, SU9)

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges (PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU10, SU3)

Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, SU3, )

Lubrifiants - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Lubrifiants - Professionnel (faible rejet) (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

**REFERENCES:** Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

### Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

Acronyme	Texte complet
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non établi

Nom du produit: VISOM 4

Date de révision: 05 Jan 2023

Numéro de révision: 3.00

Page 15 de 43

---

COV	Composé Organique Volatil
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels
AIHA WEEL	Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
DSL	Domestic Substance List (Canada)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
ENCS	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)
NDSL	Non-Domestic Substances List (Canada)
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)
PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)
TSCA	Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
LC	Lethal Concentration
LD	Lethal Dose
LL	Lethal Loading
EC	Effective Concentration
EL	Effective Loading
NOEC	No Observable Effect Concentration
NOELR	No Observable Effect Loading Rate

## LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :

Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger

## LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:

Classification CLP Une information a été ajoutée.

Composition: Tableau des composants pour REACH Une information a été modifiée.

GHS Classification pour la santé Une information a été retirée.

GHS Dangers pour la santé Une information a été ajoutée.

GHS Dangers pour la santé Une information a été retirée.

GHS Symbole de santé Une information a été retirée.

GHS Conseils de prudence - Elimination Une information a été ajoutée.

GHS Conseils de prudence - Elimination Une information a été retirée.

GHS Conseils de prudence - Réponse Une information a été ajoutée.

GHS Conseils de prudence - Réponse Une information a été retirée.

GHS Conseils de prudence - Stockage Une information a été ajoutée.

GHS Conseils de prudence - Stockage Une information a été retirée.

GHS Mention d'avertissement Une information a été ajoutée.

GHS Mention d'avertissement Une information a été retirée.

GHS Symbole Une information a été ajoutée.

Nom du produit: VISOM 4  
Date de révision: 05 Jan 2023  
Numéro de révision: 3.00  
Page 16 de 43

---

Phrase Organe Cible - GHS Une information a été retirée.  
Rubrique 1: Fournisseur Une information a été modifiée.  
Rubrique 6 : Mesures de protection Une information a été modifiée.  
Rubrique 8 : Base legal Une information a été modifiée.  
Section 9 Taille médiane des particules Une information a été ajoutée.  
Rubrique 9 : Limites d'inflammabilité - LEL Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Limites d'inflammabilité - UEL Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Point de congélation Une information a été retirée.  
Rubrique 9 : Point de fusion Une information a été retirée.  
Rubrique 9 : Point d'écoulement Une information a été modifiée.  
Rubrique 9 : Viscosité Une information a été modifiée.  
Section 11 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.  
Section 12 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.  
Rubrique 13: Note déchet dangereux/réglementation européenne Une information a été modifiée.  
Rubrique 15: Statut / Inventaires chimiques nationaux Une information a été modifiée.  
Rubrique 15: Données REACH Annexe XVII Une information a été ajoutée.  
Section 2 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.  
Section 9 Points de fusion et de congélation Une information a été ajoutée.

---

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

---

À usage interne seulement

MHC: 2A, 0B, 0, 0, 0, 0

PPEC: A

DGN: 2027265XBE (1018781)

---

## ANNEXE

### Section 1 Titre du scénario d'exposition

**Titre:**

Fabrication de la substance

**descripteur d'utilisation**

secteur(s) d'utilisation

SU10, SU3, SU8, SU9

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 17 de 43

Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'intermédiaire, agent d'extraction ou produit chimique de processus. Inclus le recyclage/la récupération, les transferts de produit, le stockage, l'entretien et le chargement (y compris navire/barge, camion/wagon et conteneur de vrac).	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'opération s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) [OC7]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b> La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b> aucune autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b> aucune autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> aucune autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b> aucune autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Echantillonnage de processus PROC3</b> aucune autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Activités de laboratoire PROC15</b> aucune autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b</b> aucune autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b</b> aucune autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b> Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.	
<b>Stockage de produits en vrac PROC1</b> stocker la substance dans un système fermé.	
<b>Stockage de produits en vrac PROC2</b>	

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 18 de 43

stocker la substance dans un système fermé.
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
tonnage annuel du site (tonnes/année): 600000 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an): 300 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 2000000 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 850000 tonnes/an
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.00001
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de $\geq 0$ % Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 90 % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de $\geq 84.8$ %
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 10000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 94.7 % Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées. Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 5700000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 94.7 %
<b>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</b>
Au cours de sa fabrication aucun déchet de la substance n'est généré [ETW4]
<b>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</b>
Au cours de sa fabrication aucun déchet de la substance n'est généré [ERW2]
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>

Nom du produit: VISOM 4  
Date de révision: 05 Jan 2023  
Numéro de révision: 3.00  
Page 19 de 43

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison. Des évaluations locales graduées pour les raffineries de l'UE ont été réalisées en utilisant des données spécifiques aux sites et sont jointes dans le fichier PETRORISK "Site-Specific Production". [DSU6]

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 20 de 43

**Section 1 Titre du scénario d'exposition**

**Titre:**

Distribution de la substance

**descripteur d'utilisation**

secteur(s) d'utilisation	SU3, SU8, SU9
--------------------------	---------------

Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
-------------------------	---

Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6A, ERC6B, ERC6C, ERC6D, ERC7
--	--

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1.v1
--	--------------

**Processus, tâches, activités couverts**

Chargement (y compris chargement de navire/barge, wagon/camion et conteneur intermédiaire de vrac) et reconditionnement (y compris fûts et petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.

**Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs**

**Propriétés du produit**

liquide

**Durée, fréquence et quantité**

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'opération s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) [OC7]

**Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques**

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

**Mesures générales (Danger par aspiration)**

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

**Expositions générales (systèmes clos) PROC1**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Expositions générales (systèmes clos) PROC2**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Expositions générales (systèmes clos) PROC3**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Echantillonnage de processus PROC3**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Activités de laboratoire PROC15**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 21 de 43

<p><b>Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b</b>          aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Remplissage de fûts et petits emballages PROC9</b>          aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b>          Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.</p> <p><b>Stockage PROC1</b>          stocker la substance dans un système fermé.</p> <p><b>Stockage PROC2</b>          stocker la substance dans un système fermé.</p>
<p><b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b></p>
<p><b>Caractéristiques du produit</b>          Principalement hydrophobe.          La substance est une UVCB complexe.</p>
<p><b>Durée, fréquence et quantité</b>          tonnage annuel du site (tonnes/année): 1700 tonnes/an          Libération continue          Jours d'émission (jours/an): 100 jours/an          Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1          La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.002          Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 17000 kg/jour          Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 850000 tonnes/an</p>
<p><b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>          Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10          Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100</p>
<p><b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>          Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001          Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.00001          Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0000001</p>
<p><b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>          Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p><b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>          En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.          En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de <math>\geq 0</math> %          Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par:          Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 90 %          Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de <math>\geq 64.4</math> %</p>
<p><b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>          Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.          la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p><b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>          La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour          L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 94.7 %          Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.          Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 110000 kg/jour</p>

Nom du produit: VISOM 4

Date de révision: 05 Jan 2023

Numéro de révision: 3.00

Page 22 de 43

L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 94.7 %

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]

### **Section 3 Estimation de l'exposition**

#### **3.1. Santé**

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

#### **3.2. Environnement**

La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]

### **Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**

#### **4.1. Santé**

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]  
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

#### **4.2. Environnement**

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.

Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 23 de 43

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation en tant qu'intermédiaire	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6A
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Utilisation en tant qu'intermédiaire (non en rapport avec les conditions strictement contrôlées). Inklus les expositions accidentelles durant le recyclage/la récupération, les transferts de produit, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, l'entretien et le chargement (y compris navire/barge, camion/wagon et conteneur de vrac).	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'opération s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) [OC7]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Echantillonnage de processus PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Activités de laboratoire PROC15</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b</b>	

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 24 de 43

<p>aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b>          Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.</p> <p><b>Stockage de produits en vrac PROC1</b>          stocker la substance dans un système fermé.</p> <p><b>Stockage de produits en vrac PROC2</b>          stocker la substance dans un système fermé.</p>
<p><b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b></p>
<p><b>Caractéristiques du produit</b></p> <p>Principalement hydrophobe.          La substance est une UVCB complexe.</p>
<p><b>Durée, fréquence et quantité</b></p> <p>tonnage annuel du site (tonnes/année): 1500 tonnes/an          Libération continue          Jours d'émission (jours/an): 100 jours/an          Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1          La partie du tonnage régional utilisée localement: 1          Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 15000 kg/jour          Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1500 tonnes/an</p>
<p><b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b></p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10          Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100</p>
<p><b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b></p> <p>Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.00001          Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.001          Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.00001</p>
<p><b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b></p> <p>Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p><b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b></p> <p>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.          En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de <math>\geq 0</math> %          Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par:          Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 80 %          Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de <math>\geq 66.2</math> %</p>
<p><b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b></p> <p>Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.          Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.          la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p><b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b></p> <p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour          L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 94.7 %          Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.          Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 98000 kg/jour          L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 94.7 %</p>

Nom du produit: VISOM 4

Date de révision: 05 Jan 2023

Numéro de révision: 3.00

Page 25 de 43

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de la substance n'est généré [ETW5]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de la substance n'est généré [ERW3]
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 26 de 43

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris stockage, transferts de produits, mélange, formation de comprimés, compression, formation de pastilles, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, entretien et activités de laboratoire associées.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'opération s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) [OC7]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b> La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Processus par lots à températures élevées Utilisation dans des processus confinés par lots PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Echantillonnage de processus PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Activités de laboratoire PROC15</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 27 de 43

<p><b>Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b</b>          aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5</b>          aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Manuel Transfert/versage depuis des conteneurs Installation non spécialisée PROC8a</b>          aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b</b>          aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC14</b>          aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Remplissage de fûts et petits emballages PROC9</b>          aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b>          Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.</p> <p><b>Stockage PROC1</b>          stocker la substance dans un système fermé.</p> <p><b>Stockage PROC2</b>          stocker la substance dans un système fermé.</p>
<p><b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b></p>
<p><b>Caractéristiques du produit</b></p> <p>Principalement hydrophobe.          La substance est une UVCB complexe.</p>
<p><b>Durée, fréquence et quantité</b></p> <p>tonnage annuel du site (tonnes/année): 30000 tonnes/an          Libération continue          Jours d'émission (jours/an): 300 jours/an          Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1          La partie du tonnage régional utilisée localement: 1          Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 100000 kg/jour          Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 850000 tonnes/an</p>
<p><b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b></p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10          Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100</p>
<p><b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b></p> <p>Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (après RMM typique sur site en cohérence avec les exigences de la directive UE Emissions de Solvants): [OOC11] 0.0025          Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001          Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.000005</p>
<p><b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b></p> <p>Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p><b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b></p> <p>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.          En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de <math>\geq 0</math> %          Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par:          Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 0 %          Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de <math>\geq 69.5</math> %</p>

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 28 de 43

<p><b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b></p> <p>Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.          Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.          la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p><b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b></p> <p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour          L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 94.7 %          Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.          Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 570000 kg/jour          L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 94.7 %</p>
<p><b>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</b></p> <p>Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]</p>
<p><b>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</b></p> <p>La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>
<p><b>Section 3 Estimation de l'exposition</b></p>
<p><b>3.1. Santé</b></p> <p>Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p><b>3.2. Environnement</b></p> <p>La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]</p>
<p><b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b></p>
<p><b>4.1. Santé</b></p> <p>Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]          Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]          Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]          Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]          Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
<p><b>4.2. Environnement</b></p> <p>De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.          Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.          Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.          Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.</p>

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 29 de 43

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1.v1 ,ESVOC 4.4a.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le transfert depuis le stockage, le déversement depuis des fûts ou conteneurs, les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris par pulvérisation, au pinceau, par trempage, par essuyage, automatisés et manuels), durant l'entretien et le nettoyage d'équipement associés.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'opération s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) [OC7]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b> La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b</b> aucune autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Utilisation en systèmes confinés PROC2</b> aucune autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b</b> aucune autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Utilisation dans des processus confinés par lots Processus automatisé avec systèmes (semi) clos</b>	
<b>Température élevée PROC3</b> aucune autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Trempage, immersion et versage PROC13</b> aucune autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Nettoyage avec nettoyeurs basse pression PROC10</b> aucune autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Nettoyage avec nettoyeurs haute pression PROC7</b>	

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 30 de 43

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

**Manuel Surfaces nettoyage Pas d'aspersion PROC10**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a**

Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.

**Stockage PROC1**

stocker la substance dans un système fermé.

**Stockage PROC2**

stocker la substance dans un système fermé.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Caractéristiques du produit**

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

**Durée, fréquence et quantité**

tonnage annuel du site (tonnes/année): 100 tonnes/an

Libération continue

Jours d'émission (jours/an): 20 jours/an

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5000 kg/jour

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 10000 tonnes/an

**Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques**

Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100

**autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1

Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0

Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0000001

**conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

**Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol**

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de  $\geq 0$  %

Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par:

Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 70 %

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de  $\geq 64.4$  %

**Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site**

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.

la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.

**Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales**

La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour

L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 94.7 %

Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.

Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux

Nom du produit: VISOM 4

Date de révision: 05 Jan 2023

Numéro de révision: 3.00

Page 31 de 43

usées est: 33000 kg/jour

L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 94.7 %

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]

### Section 3 Estimation de l'exposition

#### 3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

#### 3.2. Environnement

La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]

### Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

#### 4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]  
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

#### 4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.

Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 32 de 43

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Lubrifiants - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1.v1 ,ESVOC 4.6a.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs/machines et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et élimination des déchets.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'opération s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) [OC7]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Remplissage initial d'équipement en usine PROC9</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie PROC17</b>	

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 33 de 43

Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

**Manuel Application au rouleau, au pinceau PROC10**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Traitement par trempage et versage PROC13**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Pulvérisation PROC7**

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

**Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines Installation spécialisée Température élevée PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Entretien de petites articles Installation non spécialisée PROC8a**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Recyclage d'articles rejetés PROC9**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Stockage PROC1**

stocker la substance dans un système fermé.

**Stockage PROC2**

stocker la substance dans un système fermé.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Caractéristiques du produit**

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

**Durée, fréquence et quantité**

tonnage annuel du site (tonnes/année): 100 tonnes/an

Libération continue

Jours d'émission (jours/an): 20 jours/an

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5000 kg/jour

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 310000 tonnes/an

**Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques**

Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100

**autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0005

Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.001

Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.000001

**conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

**Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol**

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de  $\geq 0$  %

Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par:

Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 70 %

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de  $\geq 64.5$  %

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 34 de 43

<p><b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b></p> <p>Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.          Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.          la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p><b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b></p> <p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour          L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 94.7 %          Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.          Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 33000 kg/jour          L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 94.7 %</p>
<p><b>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</b></p> <p>Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]</p>
<p><b>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</b></p> <p>La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>
<p><b>Section 3 Estimation de l'exposition</b></p>
<p><b>3.1. Santé</b></p> <p>Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p><b>3.2. Environnement</b></p> <p>La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]</p>
<p><b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b></p>
<p><b>4.1. Santé</b></p> <p>Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]          Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]          Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]          Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]          Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
<p><b>4.2. Environnement</b></p> <p>De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.          Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.          Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.          Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.          Des évaluations locales graduées pour les raffineries de l'UE ont été réalisées en utilisant des données spécifiques aux sites et sont jointes dans le fichier PETRORISK "Site-Specific Production". [DSU6]</p>

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 35 de 43

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1.v1 ,ESVOC 4.7a.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation dans les formulations de fluides pour le travail des métaux (MWF)/les huiles de laminage y compris opérations de transfert, activités de laminage et de recuit, de coupe/usinage, applications automatisées et manuelles de protections contre la corrosion (y compris au pinceau, par trempage et pulvérisation), entretien d'équipement, vidange et élimination d'huiles usagées.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'opération s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) [OC7]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b> La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC5</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 36 de 43

<p><b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC9</b>          aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Echantillonnage de processus PROC3</b>          aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Opérations d'usinage des métaux PROC17</b>          Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.</p> <p><b>Traitement par trempage et versage PROC13</b>          aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Pulvérisation PROC7</b>          Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.</p> <p><b>Manuel Application au rouleau, au pinceau PROC10</b>          aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Laminage/façonnage automatisé des métaux Utilisation en systèmes confinés Température élevée PROC2</b>          aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Laminage/façonnage semi-automatisé des métaux Température élevée PROC17</b>          Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.</p> <p><b>Laminage/façonnage semi-automatisé des métaux PROC4</b>          aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Nettoyage et entretien d'équipements Installation spécialisée PROC8b</b>          Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.</p> <p><b>Nettoyage et entretien d'équipements Installation non spécialisée PROC8a</b>          Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.</p> <p><b>Stockage PROC1</b>          stocker la substance dans un système fermé.</p> <p><b>Stockage PROC2</b>          stocker la substance dans un système fermé.</p>
<p><b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b></p>
<p><b>Caractéristiques du produit</b>          Principalement hydrophobe.          La substance est une UVCB complexe.</p>
<p><b>Durée, fréquence et quantité</b>          tonnage annuel du site (tonnes/année): 100 tonnes/an          Libération continue          Jours d'émission (jours/an): 20 jours/an          Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1          La partie du tonnage régional utilisée localement: 1          Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5000 kg/jour          Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 4200 tonnes/an</p>
<p><b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>          Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10          Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100</p>
<p><b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>          Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.02          Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0          Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.000001</p>
<p><b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>          Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p><b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions</b></p>

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 37 de 43

<p><b>atmosphériques et libération dans le sol</b></p> <p>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.</p> <p>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de <math>\geq 0</math> %</p> <p>Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par:</p> <p>Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 70 %</p> <p>Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de <math>\geq 64.5</math> %</p>
<p><b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b></p> <p>Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.</p> <p>Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.</p> <p>la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p><b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b></p> <p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour</p> <p>L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 94.7 %</p> <p>Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.</p> <p>Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 33000 kg/jour</p> <p>L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 94.7 %</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</p> <p>Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]</p>
<p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</p> <p>La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]</p>
<p><b>Section 3 Estimation de l'exposition</b></p>
<p><b>3.1. Santé</b></p> <p>Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p><b>3.2. Environnement</b></p> <p>La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]</p>
<p><b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b></p>
<p><b>4.1. Santé</b></p> <p>Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]</p> <p>Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]</p> <p>Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]</p> <p>Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]</p> <p>Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
<p><b>4.2. Environnement</b></p> <p>De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.</p> <p>Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.</p> <p>Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.</p>

Nom du produit: VISOM 4  
Date de révision: 05 Jan 2023  
Numéro de révision: 3.00  
Page 38 de 43

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 39 de 43

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1.v1 ,ESVOC 8.6c.v1 ,ESVOC 9.6b.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et élimination d'huile usagée.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'opération s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) [OC7]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<p><b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>          La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.          Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b>          aucune autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b>          aucune autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b>          aucune autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Exploitation d'équipement contenant des huiles moteur et similaires (systèmes clos) PROC20</b>          aucune autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b>          aucune autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b</b>          aucune autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b</b>          aucune autres mesures spécifiques identifiées.</p>	

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 40 de 43

**Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a**

Eviter les activités avec exposition au delà de 1 heure.

**Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Intérieur PROC17**

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

**Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Intérieur PROC18**

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

**Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Extérieur. PROC17**

Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.

Eviter d'opérer pendant plus de 4 heures.

Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%.

**Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines Installation spécialisée Température élevée PROC8b**

Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.

Prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points d'émission lorsque le contact avec le lubrifiant chaud (>50°C) est probable.

**Entretien de petites articles Installation non spécialisée Température élevée PROC8a**

Purger ou éliminer la substance avant ouverture ou entretien de l'équipement.

prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

**Service lubrifiant-moteur PROC9**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Manuel Application au rouleau, au pinceau PROC10**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Pulvérisation PROC11**

Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.

ou

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

Eviter les activités avec exposition au delà de 1 heure.

OU BIEN

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

**Traitement par trempage et versage PROC13**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Stockage PROC1**

stocker la substance dans un système fermé.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Caractéristiques du produit**

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

**Durée, fréquence et quantité**

tonnage annuel du site (tonnes/année): 53 tonnes/an

Libération continue

Jours d'émission (jours/an): 365 jours/an

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 365 kg/jour

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 110000 tonnes/an

**Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques**

Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100

Nom du produit: VISOM 4  
 Date de révision: 05 Jan 2023  
 Numéro de révision: 3.00  
 Page 41 de 43

<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Fraction rejetée dans l'air par une utilisation à grande dispersion (régional uniquement): 0.01 Fraction rejetée dans le sol par une utilisation à grande dispersion (régional uniquement): 0.01 Fraction rejetée dans les eaux usées par une utilisation à grande dispersion: 0.01
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de $\geq 0\%$ Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: Non applicable Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de $\geq 76.1\%$
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 94.7 % Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées. Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 650 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 94.7 %
<b>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</b>
Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]
<b>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</b>
La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

Nom du produit: VISOM 4

Date de révision: 05 Jan 2023

Numéro de révision: 3.00

Page 42 de 43

#### **4.2. Environnement**

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.

Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit: VISOM 4  
Date de révision: 05 Jan 2023  
Numéro de révision: 3.00  
Page 43 de 43

---